

UNE LISTE ROUGE DES BIENS CULTURELS OUEST- AFRICAINS EN PERIL



En réponse aux bouleversements survenus au Mali en 2012, et afin de faire face au pillage du patrimoine culturel ouest-africain, le Conseil international des musées (ICOM) publie la Liste rouge des biens culturels ouest-africains en péril, incluant une section « Urgence Mali ». Cette publication a été réalisée grâce au soutien du Département fédéral de l'intérieur de la Confédération suisse, de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) ainsi que du Département d'Etat des Etats-Unis.

La Liste rouge des biens culturels ouest-africains en péril s'attache à mettre en évidence les types d'artefacts qui, faisant l'objet d'une demande sur le marché de l'art et des antiquités tout en étant protégés par la législation, sont susceptibles d'être pillés, volés et exportés illégalement. Les individus ou institutions désireux de se porter acquéreurs de biens en provenance de cette région de l'Afrique sont fortement incités à exercer la plus grande vigilance quant à la provenance et à la documentation légale desdits objets. En cas de doute quant à la légalité d'une transaction concernant un bien culturel, il convient de s'abstenir d'en faire le commerce.

Outre sa production de Listes rouges et sa coopération constante avec les agences de douanes et les forces de police du monde entier, l'ICOM opère des veilles en situation d'urgence d'une part, grâce à son Comité de gestion des risques en cas de catastrophes (DRMC), et une lutte contre le marché illicite des biens culturels d'autre part, notamment à travers la mise en place, depuis 2013, d'un Observatoire international du trafic illicite des biens culturels.

Cette Liste rouge est publiée en français et en anglais. Une version allemande est en préparation afin de s'adapter aux différentes régions concernées.

QU'EST-CE QU'UNE LISTE ROUGE?

Les Listes rouges répertorient, pour des régions du monde particulièrement vulnérables, les catégories d'objets archéologiques ou d'oeuvres d'art en danger, afin d'empêcher leur vente et leur exportation illégales. Elles contribuent de ce fait à la protection du patrimoine culturel des pays concernés.

Ces outils sont diffusés auprès des services de police et des douanes mondiales via INTERPOL et l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD), mais aussi auprès des professionnels des musées, des marchands d'art et des salles de ventes.

L'ICOM dispose d'une quinzaine de Listes rouges concernant vingt-cinq pays. Le potentiel des saisies réalisables serait donc très important dans le cadre d'un usage rigoureux de cet outil par les forces de l'ordre des principaux ports d'entrées du monde. De nouvelles Listes sont en préparation, notamment pour le Yémen et l'Europe du Sud-Est.

POURQUOI UNE LISTE ROUGE OUEST-AFRICAINE?

Bien que protégés par les différentes législations nationales et accords internationaux, les biens culturels de l'Afrique de l'Ouest, fortement en demande sur le marché de l'art et des antiquités, risquent de faire l'objet de transactions commerciales illégales.

Le conflit récent survenu au Mali et dans la région a également contribué à mettre en évidence la nécessité d'une Liste rouge pour la région de l'Afrique de l'Ouest, notamment suite aux risques subis par les manuscrits et aux pillages de sites au nord du pays. À ce titre, l'ICOM intègre au sein de cette Liste une section d'urgence spécifiquement dédiée au Mali.

Le dévoilement de la Liste rouge a eu lieu le vendredi 16 décembre à 10h au Musée national du Mali sous la présidence de Madame la Ministre de la Culture N'Diaye Ramatoulaye Diallo.

CONTACT PRESSE

Pour toute information relative à l'ICOM, à son action contre le trafic illicite des biens culturels et à ses Listes rouges de biens culturels en péril, nous vous invitons à contacter le service de communication de l'ICOM :

icom.presse@icom.museum

Tél. : +33 (0)1 47 34 05 00